

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
En exercice	10
Présents	07
Votants	07

L'an deux mille vingt cinq
Le 15 septembre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la commune d'ANZEX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane CHOPIS

Date de convocation du Conseil municipal : le 08 septembre 2025

PRESENTS : Mmes Charney, Chopis et Costes,
Mrs Barat, Betous, Dubourg et Garin.

EXCUSES : Mrs Baudas et Kremer,
Mme Chevalier

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Barat

Motion d'opposition à l'utilisation intensive de la biomasse forestière du Sud-Ouest pour produire du carburant

OBJET : 18/1509/2025

Motion d'opposition à
l'utilisation intensive de la
biomasse forestière du
Sud-Ouest pour produire
du carburant

Vu la multiplication de projets qui projettent d'utiliser la biomasse forestière du sud-ouest pour des projets de production de carburant et répondant à la demande citoyenne légitime de prise de position des communes concernées, et notamment celle des communes rurales et forestières,

Après étude et discussion autour du projet dit «E-CHO» porté par l'entreprise Elyse Énergie et qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du grand Sud-Ouest

Considérant que la préservation durable de la forêt, par ailleurs déjà largement exploitée, comme bien commun est une priorité

Considérant que la forêt, et notamment la forêt diversifiée, joue un rôle crucial contre le dérèglement climatique en absorbant du CO₂, en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau

Considérant que l'approvisionnement en bois de ces projets ne prend pas en compte les filières économiques existantes

Considérant que les besoins cumulés de ces projets compromettent les dispositions et chartes engagées entre les communes et les organismes publics en matière de régénération naturelle, de protection des feuillus, et de gestion durable de la forêt

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture
Le :

Publié ou Notifié
Le : 20 novembre 2025

AR Prefecture

047-214700122-20250915-18_1509_2025-DE
Reçu le 20/11/2025

Considérant que dans le cadre du dérèglement climatique la priorité n'est pas au développement du transport aérien

Considérant les besoins considérables en eau et en électricité de ce type de Projet.

Le conseil municipal à l'unanimité se déclare défavorable au type de projet industriel qui projette d'utiliser la biomasse forestière pour produire du carburant et exprime son opposition au projet industriel E-CHO porté par l'entreprise Élyse Energy.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie,
Le 20 novembre 2025

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

